

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16075**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie - Spécialité Psychologie cognitive et neuropsychologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Franche-Comté - Besançon, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Franche-Comté, Recteur d'Académie Chancelier des Universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

124 Psychologie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer le métier de psychologue (titre protégé) pour le parcours professionnel, et s'orienter vers la réalisation d'un doctorat pour devenir chercheur en psychologie pour le parcours recherche (le titre de psychologue est alors attribué sous condition précise de stage). Le diplômé du Master Psychologie Cognitive et Neuropsychologie peut prétendre à des emplois de psychologue spécialisés dans la prévention, l'évaluation et la prise en charge des dysfonctionnements cognitifs, ou à la poursuite de ses études en doctorat, selon le parcours qu'il aura suivi (professionnel / recherche).

- Les titulaires du diplôme mobilisent leur connaissance des mécanismes cognitifs (langage, lecture, attention, mémoire, apprentissage...) et de leurs dysfonctionnements (troubles du langage, dyslexie, dyscalculie, démences, ...) pour leur activité. En particulier ils :

-Analysent les demandes de soins ;

-Comprennent la dynamique de la relation clinique individuelle ou collective ;

-Maîtrisent les outils de diagnostic ; ils choisissent et utilisent les outils d'évaluation adaptés à l'âge des personnes et au problème posé ;

- Réalisent des évaluations structurées des compétences cognitives et comportementales d'enfants, d'adultes jeunes ou âgés puis les interprètent ;

-Proposent des actes thérapeutiques individuels ou de groupe ;

- Construisent des stratégies de prise en charge à long terme (accompagnement scolaire, professionnel, social, ...) et connaissent les différents établissements d'accueil, leurs modes de fonctionnement et leurs procédures d'admission ;

-Travaillent en équipe en collaborant étroitement avec les divers partenaires institutionnels, les équipes soignantes et les familles ;

- Connaissent et maîtrisent les différentes dimensions institutionnelles de la pratique de la neuropsychologie (institutions, politiques de soins, ...) ;

- Rendent compte à l'écrit comme à l'oral de leurs activités auprès des instances institutionnelles ;

-Rendent compte de leur démarche et de leurs conclusions auprès des patients, de l'entourage des patients, et des autres professionnels de santé ;

- Référent leurs pratiques au code de déontologie des psychologues ;

- Connaissent les organismes et associations de psychologues susceptibles de les accompagner dans leur pratique, leur formation permanente et dans l'application des principes de la déontologie ;

- Connaissent les concepts et méthodes spécifiques de spécialités connexes comme l'orthophonie, la neurologie, la gérontologie, ... ;

- Sont capables de situer leur rôle par rapport aux divers personnels de santé (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, ...) ;

- Connaissent et maîtrisent les principales problématiques de recherche du domaine ;

- Conduisent des travaux de recherche clinique et construisent des outils méthodologiques (observations, grilles d'entretien, tâche expérimentale) adaptés aux situations rencontrées ;

- Assurent une veille théorique, méthodologique et professionnelle en intégrant les connaissances nouvelles issues de la recherche en psychologie (en langue française et anglaise).

#### Les diplômés du parcours professionnel du Master sont capables de :

- Evaluer le fonctionnement affectif, intellectuel et comportemental des personnes (analyse de la demande, anamnèse, examen psychométrique, synthèse et compte-rendu oral et écrit) en l'adaptant à la situation rencontrée ;

-Conduire différentes formes d'entretiens (d'anamnèse, de synthèse, de suivi, de conseil, par exemple) ;

- Contribuer au diagnostic de difficultés cognitivo-affectives chez les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées ;

- Assurer le suivi et la prise en charge thérapeutique de personnes souffrant de difficultés cognitives et émotionnelles ;

- Mettre en œuvre les différentes méthodes thérapeutiques en mobilisant leurs connaissances des différentes méthodes psychologiques de soins et de leurs fondements théoriques (cognitive, clinique, neuropsychologique) ;

- Construire un projet d'intervention ou d'orientation (projet éducatif, de formation...) et arrêter les modalités d'accompagnement des personnes en difficultés et de leur entourage

- Aider à la construction et à la mise en œuvre de projets d'accueil ou de vie dans les institutions pour personnes âgées ou autres lieux de

vie ;

- Echanger des informations lors de séminaires, de groupes de réflexion ;
- Contribuer à la formation des équipes soignantes dans les institutions ;
- Assurer une expertise pour différentes institutions ou commissions.

#### **Les diplômés du parcours Recherche du Master sont capables de**

- Définir les thèmes, l'objet et la finalité d'études ou de recherches ;
- Déterminer et développer des méthodes de recherche, de recueil et d'analyse de données ;
- Superviser ou réaliser des investigations, et la collecte d'informations sur l'objet de la recherche ;
- Interpréter des données recueillies et formaliser les résultats obtenus ;
- Rédiger des rapports, publications, et mémoires sur les travaux de recherche conduits ;
- Présenter et expliciter les avancées scientifiques et les travaux de recherche ;
- Conseiller les chercheurs, institutionnels, entreprises et leur apporter un appui scientifique ;
- Suivre et mettre à jour l'information scientifique ;
- Echanger des informations lors de séminaires, de groupes de réflexion, ou actualiser la documentation professionnelle.

#### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Les diplômés du parcours Professionnel du Master sont susceptibles d'apporter leurs compétences originales et spécifiques aussi bien dans un cabinet en libéral que dans des structures publiques ou associatives. Leur activité professionnelle peut concerner la prévention, le diagnostic ou la prise en charge de populations à risque ou présentant des difficultés cognitives avérées. Il peut s'agir par exemple des secteurs suivants :

- Secteurs hospitaliers (services de neurologie, pédiatrie, psychiatrie, addictologie, ...) ;
- Structures de prise en charge spécialisées pour enfants (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile -SESSAD, Centres Médico-Psychologiques- CMP, Centre d'Action Médico-Social Précoce - CAMPS, ...) ;
- Etablissements spécialisés pour les adultes handicapés ou inadaptés (Centre de rééducation fonctionnel, Institut Médico-Educatif et Professionnel -IME- IMpro, Centre d'Aide par le Travail -CAT, ...) ;
- Structures de prise en charge des personnes âgées (maisons de retraite, Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD, hôpital de jour, ...) ;
- Exercice libéral, en tant que psychologue.

Après la poursuite en doctorat, les diplômés du parcours Recherche du Master pourront être amenés à exercer une activité de recherche dans des

- Organismes publics d'études et de recherche (CNRS, INRA...) ;
- Laboratoires universitaires ;
- Services d'études de l'administration publique et des collectivités territoriales ;
- Services d'études d'une grande entreprise ou d'organismes professionnels ;
- Cabinets d'études et de conseil.

Les titulaires d'un master à finalité « professionnelle » ET de la licence de psychologie (ou d'une validation des acquis professionnels octroyant ce diplôme) obtiennent le titre de psychologue (Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et Décret 90-255 du 22 mars 1990).

Les titulaires d'un master à finalité « recherche » et de la licence de psychologie obtiennent le titre de psychologue s'ils accomplissent un stage professionnel (en plus du stage recherche) d'une durée minimale de 500 heures achevé au plus tard un an après la formation théorique. L'objectif professionnel du parcours Recherche est de préparer aux métiers de la recherche en psychologie. Le Master2 est idéalement suivi d'une thèse de doctorat. Les fonctions visées sont celles de la recherche en Psychologie : Enseignant-Chercheur à l'Université, Chercheur dans des organismes de Recherche fondamentale et/ou appliquée, Chercheur dans les départements de Recherche & Développement des Grandes Entreprises, en sciences cognitives, neuropsychologie, neurosciences

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

**K1104** : Psychologie

**K2108** : Enseignement supérieur

**K2401** : Recherche en sciences de l'homme et de la société

#### **Réglementation d'activités :**

Protection du titre de Psychologue : Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et Décret 90-255 du 22 mars 1990.

Les psychologues sont reconnus par le Répertoire français d'automatisation des listes (ADELI) qui habilite les professionnels de la santé, du social et les psychologues à exercer leur métier dans le respect du Code de la santé publique et du Code de la famille et de l'aide sociale (Arrêté du 27 mai 1998 publié au Journal officiel du 17 juillet 1998).

#### **Modalités d'accès à cette certification**

##### **Descriptif des composantes de la certification :**

La spécialité intègre une « finalité professionnelle » et une « finalité recherche », à choisir lors du Master 2. Le Master mention "Psychologie", Spécialité « Psychologie cognitive et neuropsychologie », est ouvert à un public en formation initiale ou continue souhaitant obtenir une formation de haut niveau dans le domaine de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie. Cette formation s'adresse aux étudiants titulaires d'une Licence de Psychologie. Le Master comprend 120 ECTS, il est constitué de 4 semestres de 30 ECTS chacun, chaque semestre est composé de 5 UE, avec 6 ECTS pour chaque UE.

**Le semestre 1** est commun à l'ensemble des étudiants du Master Mention Psychologie. Les enseignements sont les suivants :

UE1 : Psychopathologie approfondie

UE 2 : Analyse institutionnelle et fonctionnements sociocognitifs

UE 3 : Psychologie cognitive et neurosciences intégrative.

**Au semestre 2** les étudiants choisissent une spécialité. Les enseignements de la spécialité « Psychologie cognitive et neuropsychologie » sont les suivants :

UE1 : Bases anatomo-fonctionnelles en neuropsychologie

UE 2 : Psychologie cognitive appliquée

UE 3 : Neurosciences affectives.

Ces enseignements sont à chaque trimestre accompagnés :

- de l'obligation de suivre un stage et d'un temps collectif d'élaboration des situations de stage ;
- de la nécessité de réaliser un travail d'étude et de recherche (TER) qui aboutit à la réalisation d'un mémoire soutenu devant un jury ;
- d'une UE transversale qui comprend l'apprentissage d'une langue vivante ainsi que l'approfondissement d'une technique d'intervention du psychologue (tests / conduite de réunion).

**L'accès en Master2** se fait après une sélection qui se déroule en deux étapes : une pré-sélection sur dossier, puis un entretien devant au moins deux membres de l'équipe pédagogique de la spécialité. L'admission définitive est prononcée par la Commission Pédagogique du Master. La formation admet 15 candidats pour l'ensemble de la formation (finalité professionnelle + finalité recherche). L'année universitaire est organisée sous la forme d'une alternance de périodes de cours et de stages (à chaque semestre deux mois de cours puis deux mois de stage).

**Au semestre 3 les enseignements sont les suivants :**

UE1: Handicap et troubles mentaux : étiologie, descriptions, interventions (24h CM 24h TD)

UE2: Apprentissage et mémoire (24h CM 24h TD)

UE3: Neuropsychologie des fonctions exécutives (24h CM 24h TD)

UE4 : Stage et Ter (24h de supervision, 24h mémoire)

UE5: Unité transversale (18h langue vivante, 18h projet professionnel)

**Au semestre 4 les enseignements sont les suivants :**

UE1: Neurosciences affectives (24h CM 24h TD)

UE2: Vieillesse cognitive (24h CM 24h TD)

UE3: Approche cognitive et neuropsychologique de la perception et de la motricité (24h CM 24h TD)

UE4: Langage, lecture et troubles associés (24 CM 24 TD)

UE5 : Stage et Ter (24 h de supervision ; 24 h mémoire)

**Les étudiants du parcours Recherche** suivent lors de chaque semestre une UE de Méthodologie de la recherche et une UE libre, dispensée dans un autre master de l'Université de Franche-Comté ou d'une autre université, à la place de deux UE citées ci-dessus.

**Le stage** est d'une durée totale de 170 demi-journées minimum (soit 500heures). Pour le parcours professionnel, il se déroule conformément à l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-205 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Il s'agit d'un stage d'autonomisation et de pratique avec implication active du stagiaire aux activités du psychologue en institution, suivis de prise en charge, participation et animation de réunions avec les équipes. Pour le parcours recherche, il s'agit d'un stage d'insertion en laboratoire. Les étudiants du parcours recherche ont toutefois la possibilité de réaliser un stage professionnel après la fin des cours théoriques afin d'obtenir le titre de psychologue.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) en termes de % enseignants/professionnels. Pas de liste nominative. Pour la délivrance du titre enseignants-chercheur et professionnel psychologue (cf. arrêté du 19 mai 2006 sur le stage professionnel)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		IDEM
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Titre de Psychologue (Loi n°85-772 du 25 juillet 1985)

Décret 90-255 du 22 mars 1990 et l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 juillet 2012 Numéro d'habilitation : 20041282

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE du 24 avril 2002

### Références autres :

#### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/l-universite-en-chiffres/l-universite-en-chiffres---ofve-4-tableaux-de-bord-82.html>

#### Autres sources d'information :

<http://psychologie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu268/enseignement/master/master-cognitive-7208.html>

<http://www.univ-fcomte.fr>

<http://section-psychologie.univ-fcomte.fr/>

[Université de Franche-Comté](#)

#### Lieu(x) de certification :

Université de Franche-Comté (Besançon) UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société 30-32 rue Mégevand 25000 Besançon

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Franche-Comté 25000 Besançon

#### Historique de la certification :